

GÉOMATIQUE



OUTILS À VOTRE DISPOSITION



PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIÉ

Le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS) : Fonds de plan de très grande précision, obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2026 :

- Localisation des réseaux enterrés ;
- Amélioration de la sécurité lors des travaux ;
- Référence commune à tous les gestionnaires de réseaux dans le cadre de la réforme anti-endommagement (DT-DICT).

En Mayenne, TEM assure la gestion du PCRS, en partenariat avec le conseil départemental et les 9 EPCI. Ces différentes entités participent à son financement. Enedis et GRDF, participent au déploiement du PCRS en qualité de partenaires associés.

Deux versions sont déployées :

- Un PCRS image : photos aériennes haute résolution ;
- Un PCRS vecteur : relevé 3D des éléments essentiels de la voirie.



CADASTRE SOLAIRE

- Animer et mettre en oeuvre la politique de déploiement du photovoltaïque des EPCI ;
- Simuler le potentiel de production d'énergie solaire.



FINANCEMENTS

Prestation	Prise en charge par les EPCI ayant conventionnés
Consultation de la plateforme	Accessible gratuitement
Fonctionnalités opérationnelles (études du potentiel et estimation générale)	Selon la convention signée : 0,07€ TTC/habitant/an



SIG ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Cartographie des installations EP comportant les réseaux et appareils numérotés ;
- Base de données patrimoniales alphanumériques d'identification des éléments composant les installations et leurs caractéristiques.

La collectivité adhérente à la maintenance EP accède via Internet au logiciel SIG (<https://ep.te53.fr>) mis en place par TEM pour l'évolution de son patrimoine.



FINANCEMENTS

Prestation	Prise en charge par les communes/EPCI
Mise à jour du SIG EP	Compris dans le coût de la maintenance annuelle Commune nouvelle : forfait de 400€